



FICHE D'INFORMATION PRODUIT

MATERION

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange	Barium - Titanium Oxide Product
Synonymes	Aucun(e)(s).
Date de publication	le 01-Juin-2015
Numéro de version	01

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Donnée inconnue.
Utilisations déconseillées	Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche d'information produit

Fournisseur

Nom de la société	Materion Advanced Materials Group	
Adresse	42 Mt. Ebo Road South Brewster, NY 10509 États-Unis	
Division		
Téléphone	Supplier Phone	1+845.279.0900
adresse électronique	Donnée inconnue.	
Personne à contacter	Donnée inconnue.	

1.4. Numéro d'appel d'urgence	CHEMTREC	1+703.527.3887
--------------------------------------	----------	----------------

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers pour la santé		
Cancérogénicité	Catégorie 2	H351 - Susceptible de provoquer le cancer.

Résumé des dangers

Dangers physiques	Pas de classification pour les dangers physiques.
Dangers pour la santé	Pas de classification pour les dangers sanitaires.
Dangers pour l'environnement	Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.
Risques particuliers	Donnée inconnue.
Principaux symptômes	Donnée inconnue.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 telle que modifiée

Contient :	Baryum, TITANE (DIOXYDE DE)
Pictogrammes de danger	Aucun(e)(s).
Mention d'avertissement	Attention
Mentions de danger	
H351	Susceptible de provoquer le cancer.

Conseils de prudence

Prévention	
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

P308 + P313

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Stockage

P405

Garder sous clef.

Élimination

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Informations supplémentaires de l'étiquette

Aucun(e)(s).

2.3. Autres dangers

Aucun connu.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Informations générales**

Nom chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Baryum	50 - < 60	7440-39-3 231-149-1	-	-	
Classification :		DSD: -			
		CLP : Water-React. 2;H261			
TITANE (DIOXYDE DE)	40 - < 50	13463-67-7 236-675-5	-	-	
Classification :		DSD: -			
		CLP : Carc. 2;H351			

SECTION 4: Premiers secours**Informations générales** Donnée inconnue.**4.1. Description des premiers secours****Inhalation** Donnée inconnue.**Contact avec la peau** Donnée inconnue.**Contact avec les yeux** Donnée inconnue.**Ingestion** Donnée inconnue.**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Donnée inconnue.**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Donnée inconnue.**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****Risques généraux d'incendie** Donnée inconnue.**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés** Donnée inconnue.**Moyens d'extinction inappropriés** Donnée inconnue.**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Donnée inconnue.**5.3. Conseils aux pompiers****Équipements de protection particuliers des pompiers** Donnée inconnue.**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pour les non-secouristes** Donnée inconnue.

Pour les secouristes	Donnée inconnue.
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Donnée inconnue.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Donnée inconnue.
6.4. Référence à d'autres sections	Donnée inconnue.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Donnée inconnue.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Donnée inconnue.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Donnée inconnue.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Autriche. Liste MAK, OEL Ordinance (GwV), BGBl. II, no. 184/2001

Composants	Type	Valeur	Forme
TITANE (DIOXYDE DE) (CAS 13463-67-7)	MAK	5 mg/m ³	Poussière respirable.
	VLCT	10 mg/m ³	Poussière respirable.

La Belgique. Valeurs limites d'exposition

Composants	Type	Valeur
TITANE (DIOXYDE DE) (CAS 13463-67-7)	VME	10 mg/m ³

Bulgarie. LEP. Règlement n° 13 sur la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à des agents chimiques au travail

Composants	Type	Valeur	Forme
Baryum (CAS 7440-39-3)	VME	0,5 mg/m ³	
TITANE (DIOXYDE DE) (CAS 13463-67-7)	VME	10 mg/m ³	Poussière respirable.

Croatie. Valeurs limites d'exposition aux substances dangereuses sur le lieu de travail (VLE), Annexes 1 et 2, Narodne Novine, 13/09

Composants	Type	Valeur	Forme
Baryum (CAS 7440-39-3)	- MAC	0,5 mg/m ³	
TITANE (DIOXYDE DE) (CAS 13463-67-7)	VLCT	4 mg/m ³	Poussière respirable.
		10 mg/m ³	Poussière totale.

Chypre. LEP. Règlement sur la régulation de l'atmosphère des usines et les substances dangereuses dans les usines, PI 311/73 et ses modifications.

Composants	Type	Valeur
TITANE (DIOXYDE DE) (CAS 13463-67-7)	VME	10 mg/m ³

République tchèque. LEP. Décret gouvernemental n° 361

Composants	Type	Valeur
Baryum (CAS 7440-39-3)	Plafond	2,5 mg/m ³
	VME	0,5 mg/m ³

Danemark. Valeurs limites d'exposition

Composants	Type	Valeur
TITANE (DIOXYDE DE) (CAS 13463-67-7)	Vle	6 mg/m ³

Estonie. LEP. Limites d'exposition professionnelle des substances dangereuses. (annexe du règlement n° 293 du 18 septembre 2001)

Composants	Type	Valeur
TITANE (DIOXYDE DE) (CAS 13463-67-7)	VME	5 mg/m3

Finlande. Limites d'exposition sur le lieu de travail

Composants	Type	Valeur	Forme
TITANE (DIOXYDE DE) (CAS 13463-67-7)	VME	10 mg/m3	Poussières.

La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques

Composants	Type	Valeur
TITANE (DIOXYDE DE) (CAS 13463-67-7)	VME	10 mg/m3

Allemagne. Liste MAK de la DFG (VLE indicatives). Fondation allemande pour la recherche, Division des risques liés aux composés chimiques dans le travail (DFG)

Composants	Type	Valeur	Forme
Baryum (CAS 7440-39-3)	VME	0,5 mg/m3	Fraction inhalable.

Allemagne. TRGS 900, Valeurs limites dans l'air ambiant sur le lieu de travail

Composants	Type	Valeur	Forme
TITANE (DIOXYDE DE) (CAS 13463-67-7)	AGW	10 mg/m3	Fraction inhalable.
		1,25 mg/m3	Fraction alvéolaire.

Grèce. LEP (Décret n° 90/1999 et ses modifications)

Composants	Type	Valeur	Forme
TITANE (DIOXYDE DE) (CAS 13463-67-7)	VME	5 mg/m3	Alvéolaire.
		10 mg/m3	Inhalable

Hongrie. LEP. Décret joint relatif à la sécurité chimique sur le lieu de travail

Composants	Type	Valeur
Baryum (CAS 7440-39-3)	VME	0,5 mg/m3

Islande. LEP. Règlement 154/1999 sur les limites d'exposition professionnelle

Composants	Type	Valeur
TITANE (DIOXYDE DE) (CAS 13463-67-7)	VME	6 mg/m3

Irlande. Limites d'exposition professionnelle

Composants	Type	Valeur	Forme
TITANE (DIOXYDE DE) (CAS 13463-67-7)	VME	4 mg/m3	Poussière respirable.
		10 mg/m3	Poussière inhalable totale.

Italie. Valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	Type	Valeur
Baryum (CAS 7440-39-3)	VME	0,5 mg/m3
TITANE (DIOXYDE DE) (CAS 13463-67-7)	VME	10 mg/m3

Lettonie. LEP. Valeurs limites d'exposition professionnelle des substances chimiques dans l'environnement de travail

Composants	Type	Valeur
TITANE (DIOXYDE DE) (CAS 13463-67-7)	VME	10 mg/m3

Lithuania. OELs. Limit Values for Chemical Substances, Conditions générales requises

Composants	Type	Valeur
Baryum (CAS 7440-39-3)	VME	0,5 mg/m3
TITANE (DIOXYDE DE) (CAS 13463-67-7)	VME	5 mg/m3

Pays-Bas. LEP (obligatoires)

Composants	Type	Valeur
Baryum (CAS 7440-39-3)	VME	0,5 mg/m3

Norvège. Normes administratives pour les contaminants sur le lieu de travail

Composants	Type	Valeur
Baryum (CAS 7440-39-3)	Vle	0,5 mg/m ³
TITANE (DIOXYDE DE) (CAS 13463-67-7)	Vle	5 mg/m ³

Pologne. CMA. Ministère du travail et de la politique sociale, sur les concentrations et les intensités maximales admissibles en environnement professionnel

Composants	Type	Valeur	Forme
Baryum (CAS 7440-39-3)	VME	0,5 mg/m ³	
TITANE (DIOXYDE DE) (CAS 13463-67-7)	VLCT	30 mg/m ³	
	VME	10 mg/m ³	Fraction inhalable.

Portugal. LEP. Norme relative à l'exposition professionnelle aux agents chimiques (NP 1796)

Composants	Type	Valeur
Baryum (CAS 7440-39-3)	VME	0,5 mg/m ³
TITANE (DIOXYDE DE) (CAS 13463-67-7)	VME	10 mg/m ³

Roumanie. LEP. Protection des travailleurs contre l'exposition aux agents chimiques sur le lieu de travail

Composants	Type	Valeur
TITANE (DIOXYDE DE) (CAS 13463-67-7)	VLCT	15 mg/m ³
	VME	10 mg/m ³

Slovaquie. LEP. Règlement n° 300/2007 relatif à la protection de la santé en cas de travail avec des agents chimiques

Composants	Type	Valeur
Baryum (CAS 7440-39-3)	VME	0,5 mg/m ³
TITANE (DIOXYDE DE) (CAS 13463-67-7)	VME	5 mg/m ³

Slovénie. LEP. Règlements concernant la protection des travailleurs contre les risques d'exposition aux produits chimiques au travail (Journal officiel de la République de Slovénie)

Composants	Type	Valeur
Baryum (CAS 7440-39-3)	VME	0,5 mg/m ³

Espagne. Limites d'exposition professionnelle

Composants	Type	Valeur
Baryum (CAS 7440-39-3)	VME	0,5 mg/m ³
TITANE (DIOXYDE DE) (CAS 13463-67-7)	VME	10 mg/m ³

Suède. Valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	Type	Valeur	Forme
TITANE (DIOXYDE DE) (CAS 13463-67-7)	VME	5 mg/m ³	Poussière totale.

La Suisse. SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

Composants	Type	Valeur	Forme
TITANE (DIOXYDE DE) (CAS 13463-67-7)	VME	3 mg/m ³	Poussière respirable.

Royaume-Uni. EH40 Limites d'exposition sur le lieu de travail (WEL)

Composants	Type	Valeur	Forme
TITANE (DIOXYDE DE) (CAS 13463-67-7)	VME	4 mg/m ³	Alvéolaire.
		10 mg/m ³	Inhalable

Valeurs limites biologiques Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées Donnée inconnue.

Dose dérivée sans effet (DNEL) Donnée inconnue.

Concentrations prédites sans effet (PNEC) Donnée inconnue.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Donnée inconnue.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales Donnée inconnue.

Protection des yeux/du visage Donnée inconnue.

Protection de la peau

- **Protection des mains** Donnée inconnue.

- **Divers** Donnée inconnue.

Protection respiratoire Donnée inconnue.

Risques thermiques Donnée inconnue.

Mesures d'hygiène Donnée inconnue.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Donnée inconnue.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique Solide.

Forme Donnée inconnue.

Couleur Donnée inconnue.

Odeur Sans objet.

Seuil olfactif Donnée inconnue.

pH Donnée inconnue.

Point de fusion/point de congélation 727 °C (1340,6 °F) évalué

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition 1897 °C (3446,6 °F) évalué

Point d'éclair Donnée inconnue.

Taux d'évaporation Donnée inconnue.

Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

limite inférieure d'inflammabilité (%) Donnée inconnue.

limite supérieure d'inflammabilité (%) Donnée inconnue.

Pression de vapeur 1799,87 hPa évalué

Densité de vapeur Donnée inconnue.

Densité relative Donnée inconnue.

Solubilité(s)

Solubilité (dans l'eau) Donnée inconnue.

Solubilité (autre) Donnée inconnue.

Coefficient de partage: n-octanol/eau Donnée inconnue.

Température d'auto-inflammabilité Donnée inconnue.

Température de décomposition Donnée inconnue.

Viscosité Donnée inconnue.

Propriétés explosives Donnée inconnue.

Propriétés comburantes Donnée inconnue.

9.2. Autres informations

Densité 3,89 g/cm³ évalué

Densité 3,89 évalué

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Donnée inconnue.
10.2. Stabilité chimique	Donnée inconnue.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Donnée inconnue.
10.4. Conditions à éviter	Donnée inconnue.
10.5. Matières incompatibles	Donnée inconnue.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Donnée inconnue.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations générales Donnée inconnue.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Donnée inconnue.

Contact avec la peau Donnée inconnue.

Contact avec les yeux Donnée inconnue.

Ingestion Donnée inconnue.

Symptômes Donnée inconnue.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Aucune information disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Donnée inconnue.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Donnée inconnue.

Sensibilisation respiratoire Donnée inconnue.

Sensibilisation cutanée Donnée inconnue.

Mutagénicité sur les cellules germinales Donnée inconnue.

Cancérogénicité

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

TITANE (DIOXYDE DE) (CAS 13463-67-7) 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction Donnée inconnue.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique Donnée inconnue.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée Donnée inconnue.

Danger par aspiration Donnée inconnue.

Informations sur les mélanges et informations sur les substances Donnée inconnue.

Autres informations Donnée inconnue.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composants		Espèce	Résultats d'essais
Baryum (CAS 7440-39-3)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Vairon à tête de mouton (Cyprinodon variegatus)	> 500 mg/l, 96 heures
TITANE (DIOXYDE DE) (CAS 13463-67-7)			
Aquatique			
Crustacé	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna)	> 1000 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Mummichog (Fundulus heteroclitus)	> 1000 mg/l, 96 heures

12.2. Persistance et dégradabilité	Donnée inconnue.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Donnée inconnue.
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)	Donnée inconnue.
Facteur de bioconcentration (FBC)	Donnée inconnue.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée inconnue.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6. Autres effets néfastes	Donnée inconnue.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels	Donnée inconnue.
Emballage contaminé	Donnée inconnue.
Code des déchets UE	Donnée inconnue.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

RID

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

ADN

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Regulation (EC) No. 1005/2009 on substances that deplete the ozone layer, Annex I, as amended

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I

N'est pas listé.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 1

N'est pas listé.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 2

N'est pas listé.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 3

N'est pas listé.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation

Non réglementé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications

N'est pas listé.

Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail, avec ses modifications

N'est pas listé.

Other EU regulations

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

N'est pas listé.

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, avec ses modifications

N'est pas listé.

Directive 94/33/CE concernant la protection des jeunes au travail, avec ses modifications

N'est pas listé.

Réglementations nationales Donnée inconnue.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Donnée inconnue.

SECTION 16: Autres informations

Liste des abréviations Donnée inconnue.

Références Donnée inconnue.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange Donnée inconnue.

Texte intégral des avertissements ou des phrases R et des mentions H en Sections 2 à 15

H261 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Informations de révision Aucun(e)(s).

Informations de formation Donnée inconnue.